
Ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Conseil des gouverneurs

Cote du document: GC 48/L.1/Rev.1

Point de l'ordre du jour: 2

Date: 4 février 2025

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Mesures à prendre: Le Conseil des gouverneurs est invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session.

Questions techniques:

Claudia ten Have

Secrétaire du FIDA

Bureau de la Secrétaire

courriel: c.tenhave@ifad.org

Deirdre Mc Grenra

Cheffe, Gouvernance institutionnelle et relations

avec les États membres

Bureau de la Secrétaire

courriel: igmr@ifad.org

Les documents relatifs à la réunion sont disponibles sur cette [page](#). En cas de questions sur la documentation, veuillez vous adresser à igmr@ifad.org.

Ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Conseil des gouverneurs

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (GC 48/L.1/Rev.1)
3. Élection de la Vice-Présidence
4. Déclaration du Président du FIDA
5. Rapport sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (GC 48/L.2)
6. Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2025, perspectives budgétaires pour 2026-2027, budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2025 et plan indicatif pour 2026-2027 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, et rapports de situation sur l'Initiative PPTE, le SAFP et le MARE (GC 48/L.3)
7. Modification des textes juridiques fondamentaux du FIDA (GC 48/L.4)
8. Rapport de situation annuel conjoint sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome (GC 48/L.5)
9. Questions diverses

Annotations

1. Ouverture de la session

La quarante-huitième session du Conseil des gouverneurs se tiendra les mercredi 12 et jeudi 13 février 2025.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire, établi par le Président du FIDA et approuvé par le Conseil d'administration conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, figure dans le présent document.

3. Élection de la Vice-Présidence

Le Conseil des gouverneurs est invité à élire une vice-présidence pour la durée restante du mandat du Bureau actuel, conformément à l'article 12 de son Règlement intérieur.

4. Déclaration du Président du FIDA

Le Président du FIDA prononcera un discours devant le Conseil des gouverneurs.

5. Rapport sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA

Un rapport sur l'état de la Treizième reconstitution des ressources du FIDA sera présenté.

6. Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2025, perspectives budgétaires pour 2026-2027, budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2025 et plan indicatif pour 2026-2027 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, et rapports de situation sur l'Initiative PPTE, le SAFP et le MARE

Comme l'a recommandé le Conseil d'administration, les budgets du FIDA et du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA pour 2025 seront présentés au Conseil des gouverneurs pour approbation, accompagnés d'un projet de résolution.

En outre, les perspectives budgétaires du FIDA pour 2026-2027, le plan indicatif pour 2026-2027 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA et les rapports de situation sur la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et sur la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) seront présentés au Conseil des gouverneurs pour information.

7. Modification des textes juridiques fondamentaux du FIDA

On trouvera dans le document GC 48/L.4 un projet de modification de l'article VI du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds tendant à modifier le cadre juridique interne et à donner effet à la Politique relative au traitement des allégations de faute portées à l'encontre de la Présidence du FIDA telle qu'approuvée par le Conseil d'administration.

8. Rapport de situation annuel conjoint sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome

Tous les ans depuis 2016, un rapport de situation conjoint est élaboré et présenté aux organes directeurs respectifs des organismes ayant leur siège à Rome.

Le rapport donne une mise à jour annuelle de la manière dont la collaboration entre ces organismes s'appuie sur leurs points forts respectifs pour maximiser leur impact. Il insiste sur l'intérêt de cette collaboration pour la réalisation des objectifs de développement durable et souligne les efforts indispensables des équipes au siège et hors siège.

9. Questions diverses

Sous cette rubrique, le Conseil des gouverneurs examinera toute autre question non inscrite à l'ordre du jour provisoire qui pourrait être proposée par des membres du Conseil des gouverneurs ou par le Secrétariat.